

**SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET ASSIMILÉES**  
**LOCATION DE BIENS SOUMISE**  
**AUX DISPOSITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 39 C II 1 DU CGI**

Nombre d'intercalaires<sup>1</sup>

/

<b>ADRESSE DU SERVICE OÙ LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE</b>	<b>DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES</b> <b>SERVICE DE GESTION</b> <b>56 AVENUE DE METZ</b> <b>93 230 ROMAINVILLE CEDEX</b>
<b>SERVICE DES IMPÔTS GESTIONNAIRE DU DOSSIER DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE<sup>2</sup></b>	

**I. IDENTIFICATION DES PARTIES AU CONTRAT DE LOCATION OU DE MISE À DISPOSITION**

<b>DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ, DE LA COPROPRIÉTÉ OU DU GROUPEMENT</b>		<b>N° SIREN</b>	
<b>ADRESSE</b>		<b>NATURE DE L'ACTIVITÉ EXERCÉE</b>	

<b>NOM DES ASSOCIÉS, COPROPRIÉTAIRES OU MEMBRES</b>	<b>N° SIREN</b>	<b>SERVICE DES IMPÔTS GESTIONNAIRE<sup>2</sup></b>

**II. NATURE ET IDENTIFICATION DU BIEN**

<b>NATURE<sup>3</sup></b>	<b>IDENTIFICATION<sup>4</sup></b>	<b>PRIX D'ACQUISITION OU DE REVIENT</b>	<b>DATE D'ACQUISITION</b>

<sup>1</sup>Si le nombre de lignes ne suffit pas, joindre un tableau établi selon le même modèle.

<sup>2</sup>Indiquer le lieu de dépôt des déclarations annuelles, à défaut l'adresse des associés.

<sup>3</sup>Préciser s'il s'agit d'un bien meuble ou immeuble et la nature exacte de ce bien.

<sup>4</sup>Préciser tout élément permettant d'identifier distinctement le bien : numéro d'immatriculation, lieu de situation...

### **III. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL PRÉVISIONNEL DE LA SOCIÉTÉ, DE LA COPROPRIÉTÉ OU DU GROUPEMENT JUSQU'AU TERME DU CONTRAT**

<b>Exercices</b>	<b>Loyers acquis et autres produits<sup>1</sup></b>	<b>Charges financières<sup>2</sup></b>	<b>Autres charges<sup>3</sup></b>	<b>Amortissements admis en déduction<sup>4</sup></b>	<b>Amortissements différés imputés</b>	<b>Résultat fiscal prévisionnel<sup>5</sup></b>
	<b>Col 1</b>	<b>Col 2</b>	<b>Col 3</b>	<b>Col 4</b>	<b>Col 5</b>	<b>Col 6</b>

### **IV. SIGNATURE**

A.....

Le .....

Nom, qualité

Signature

<sup>1</sup> Loyers acquis au titre de la location ou de la mise à disposition du bien, ainsi que le prix de levée d'option d'achat du bien et, le cas échéant le montant des autres produits liés à l'opération de location ou de mise à disposition.

<sup>2</sup> Charges afférentes aux emprunts contractés pour l'acquisition du bien : il s'agit principalement des intérêts.

<sup>3</sup> Toutes les charges, autres que les charges financières, afférentes au bien donné en location ou mis à disposition : il s'agit des charges supportées en vue de l'acquisition ou de la conservation du revenu locatif, à l'exclusion des dotations aux amortissements.

<sup>4</sup> Les amortissements sont admis en déduction dans la limite de trois fois le montant des loyers acquis pendant une période de trente-six mois décomptée à partir du début de la mise en location du bien ou de sa mise à disposition. Les amortissements non admis en déduction peuvent être déduits du résultat des exercices suivants conformément aux dispositions du 3 du II de l'article 39 C du code général des impôts.

<sup>5</sup> Résultat prévisionnel = Col 1 – (Col 2 + Col 3 + Col 4 + Col 5)